

TUTELLE	Consentement de la personne protégée	Consentement du tuteur	Autorisation du Juge des Tutelles
Voter	✓		
Déclarer la naissance d'un enfant, sa reconnaissance, les actes de l'autorité parentale relatifs à la personne d'un enfant, la déclaration du choix ou du changement du nom de l'enfant et le consentement donné à sa propre adoption ou à celle de son enfant <sup>1</sup>	✓		
Se marier, <b>mais :</b> -le tuteur doit être informé au préalable -le tuteur peut faire opposition -le tuteur peut être autorisé par le juge des tutelles à conclure seul un contrat de mariage	✓		
Signer un contrat de mariage, conclure un PACS <sup>2</sup>	✓	✓	
Divorcer ou se séparer de corps <sup>3</sup> (mais le majeur protégé accepte seul le principe de la rupture)	✓	✓	
Agir en justice en matière extra patrimoniale (caractère non financier)		✓	✓
Choisir le lieu d'hébergement ou résidence	✓	✓	
Consentir à une donation <sup>4</sup>	✓	✓	✓
Faire un testament <sup>5</sup>	✓		✓
Accepter, renoncer ou partager une succession <sup>6</sup>		✓	✓
Percevoir les ressources du majeur protégé et effectuer les dépenses auprès des tiers		✓	
Souscrire un contrat d'assurance (responsabilité, habitation) ou un contrat obsèques		✓	
Conclure ou résilier le bail, vendre, louer le logement principal ou secondaire de la personne protégée, disposer des meubles qui le garnissent		✓	✓

<sup>1</sup> actes impliquant un consentement strictement personnel ne pouvant donner lieu à assistance ou représentation

<sup>2</sup> **Information préalable du tuteur nécessaire pour se marier**

<sup>3</sup> impossibilité de divorcer par consentement mutuel ; **le majeur peut accepter seul le principe de la rupture du mariage**

<sup>4</sup> désignation d'un tuteur ad'hoc si le tuteur est bénéficiaire de la donation

<sup>5</sup> sauf vice du consentement de la personne protégée

<sup>6</sup> **Pas besoin d'autorisation : 1- pour une acceptation à concurrence de l'actif net, 2- pour une acceptation pure et simple si l'actif dépasse manifestement le passif et que vous disposez d'une attestation du notaire en ce sens 3- pour un partage amiable avec notaire sauf en cas de conflit d'intérêt**

Vendre ou acheter des bien immeubles		✓	✓
Inscrire une hypothèque		✓	✓
Acheter ou vendre des biens mobiliers		✓	✓
Souscrire un emprunt, consentir un prêt		✓	✓
Signer une transaction, signer un plan d'apurement		✓	✓
<b>Ouvrir un compte ou livret dans la banque où le majeur protégé a déjà un ou plusieurs comptes</b>		✓	
<b>Clôturer les comptes de dépôt ouverts <u>APRES</u> le prononcé de la mesure</b>		✓	
<b>Clôturer les comptes de placement ouverts <u>APRES</u> le prononcé de la mesure de protection <u>à la condition que les sommes soient réinvesties sur un autre compte de placement</u> (sinon ce retrait est soumis à autorisation du juge requise)</b>		✓	
<b>Ouvrir un compte ou livret dans une nouvelle banque</b>		✓	✓
<b>Clôturer un compte ou livret existant <u>AVANT</u> l'ouverture de la mesure de protection</b>		✓	✓
Placement de fonds sur un compte de placement (hors assurance vie)		✓	
<b>Souscrire, racheter une assurance vie, désigner ou changer le bénéficiaire</b>		✓	✓
<b>Conclure un contrat obsèques</b>		✓	